

Procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2024

Date de convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Christiane Goirand

Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; Y. Jardin ; C. Boizot ; C. Goirand ;
M. Charbonnel ; P. Saulnier ; JP Sénéclauze ; N. Béal ; R. Grenier ; M. N Caradot ;
V. Beraud ; K. Tardy ; C. Rivoire ; Y. Champin-Hugny ; JB Perret.

Absents excusés : JM. Bourguignon ; F. Gayelen ; M. Fouché ; G. Cristofoli.

Pouvoirs : M. Fouché à P. Saulnier ; G. Cristofoli à C. Goirand.

1/Approbation du compte rendu du 6 novembre 2024 :

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Convention avec l'AS Football pour le regarnissage du terrain synthétique :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un regarnissage du terrain synthétique. Il propose que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération dont le coût est de 32 718 € TTC.

L'AS Football remboursera par la suite à la commune au moyen d'une convention la somme de 27 265 € correspondant au montant HT de l'opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'AS Football.

3/ Demande de subvention au titre de l'enveloppe de voirie 2025 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser de multiples travaux de voirie suite aux inondations du 17 octobre dernier :

- parking du cimetière ; 4 458 € ht, soit 5 349.6 € ttc
- reprofilage de la montée de la Ribaudy : 41 725 € ht, soit 50 070 € ttc
- parking de la maison de santé : 15 960 € ht, soit 19 152 € ttc
- voirie du hameau de Richagneux : 5 341 € ht, soit 6 409.20 € ttc
- route du Bois Lombard : 8 657 € ht, soit 10 388.40 € ttc
- passage à niveau à Verlieu : 3 615 € ht, soit 4 338 € ttc
- route des Vessettes : 27 125 € ht, soit 32 550 € ttc
- hameau « les Routes » : 39 441 € ht, soit 47 329.20 € ttc

- voirie entre la Côte et la Loge : 89 780 € ht, soit 107 736 € ttc
- Montée du Chirat : 10 880 € ht, soit 13 056 € ttc

Le montant des travaux s'élève à 246 982 € HT, soit 296 378.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe de voirie 2025 pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 50%, soit 123 491 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de l'enveloppe de voirie 2025 du Conseil Départemental.

- **Précise** que la dépense correspondante sera inscrite au BP 2025.

4/ Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite aux inondations du 17 octobre dernier, de refaire un enrochement le long de la Valençize, après la maison de santé.

Le devis des travaux s'élève à 32 590 € HT, soit 39 108 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de demander une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025, à hauteur de 7 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour refaire l'enrochement le long de la Valençize.

- **Transmet** cette délibération au département de la Loire.

5/ Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite aux inondations du 17 octobre dernier, de réhabiliter plusieurs chemins ruraux :

- Chemin du Vernat, derrière la cave Cluzel : 7 990 € ht, soit 9 588 € ttc
- Chemin de Chauramond : 3 250 € ht, soit 3 900 € ttc

Monsieur le Maire indique qu'il possible de demander une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025, à hauteur de 7 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour réhabiliter ces deux chemins ruraux.

- **Transmet** cette délibération au département de la Loire.

6/ Demande de subvention au titre de l'enveloppe de partenariat 2025 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite aux inondations du 17 octobre dernier, de réhabiliter l'espace de la Serve :

- Réhabilitation des bordures et des cheminements : 23 220 € ht, soit 27 864 € ttc.

- Changement du liner du bassin de joutes : 61 954.50 € ht, soit 74 345.40 € ttc.
- Changement des clôtures : 27 535 € ht, soit 33 042 € ttc.
- Aspiration des boues et nettoyage du bassin de la Serve : 28 600 € ht, soit 34 320 € ttc.
- Réhabilitation de la filtration du bassin de la Serve : 9 411.28 € ht, soit 11 293.54 € ttc.
- Changement des coffrets électriques de la Serve : 15 784 € ht, soit 18 940.80 € ttc.

Soit un total de 166 504.78 € ht, soit 199 805.74 € ttc.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de demander une subvention au titre de l'enveloppe de partenariat 2025, à hauteur de 50 % du montant ht de ces travaux, soit 99 902.87 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour réhabiliter l'espace de la serve.
- **Transmet** cette délibération au département de la Loire.

7/ Demande de subvention au titre des amendes de police 2025 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite aux inondations du 17 octobre dernier, de mettre en place une passerelle piétonne provisoire en aval du pont de la Valençize, suite à son effondrement.

Cette mise en place aura un coût de 72 335 € ht, soit 86 802 € ttc, comprenant la location d'un an de cette passerelle de 27 mètres de long, ainsi que la réalisation des socles sur chaque berge.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de demander une subvention au titre des amendes de police 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police 2025.
- **Transmet** cette délibération au département de la Loire.

8/ Reversement de la redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif à l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées par la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Ces redevances étaient facturées par la SAUR aux abonnés puis reversées à l'agence de l'eau RMC.

Cette nouvelle redevance sera facturée par la SAUR aux abonnés puis reversée à la commune qui la reversera à l'agence de l'eau RMC.

Pour 2025, l'Agence de l'eau RMC a fixé à **0,03 € HT** par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » avec un le taux de modulation qui est fixé forfaitairement à **0.02 €**.

Il convient donc de fixer le tarif de la contrevalet pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Il appartient à la SAUR de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujéti à la TVA au taux de 10%.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Fixe** à 0,01 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

9/Modification de certaines adresses sur la commune pour la mise en conformité avec la base d'adresse nationale (BAN) :

Monsieur Jean-Paul Sénéclauze indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite à l'adoption de la loi 3DS de procéder à certaines modifications d'adresses sur la commune afin de se mettre en conformité avec la BAN, ceci afin de faciliter l'accès pour ces adresses aux services de secours, aux livraisons, etc...

Il propose donc les modifications d'adresses suivantes :

***lotissement du Chemin Neuf :**

- Montée de Piphaly
- Impasse des hauts de Luzin
- Montée des Combettes
- Impasse du Vieux Pressoir

***Hameau de Chantelouve :**

- Route de Chantelouve
- Chemin de la Croix des Bornes
- Chemin des Grandes Roches

***La plaine de Verlieu :**

- Chemin du Vernat
- Chemin de la plaine de Verlieu

***La Petite Gorge :**

- Montée du Grand Boissey
- Impasse de la Gloriette

- Rue des Bottes
- Rue du château de la Gorge
- Rue de la petite Gorge
- Chemin de l'Ile
- Impasse de la Mosaïque

- *La Grande Gorge :
- Montée de la Ferrasse
- Rue de la Grande Gorge
- Rue du Bois Dumas
- Passage de la Faugère
- Rue Saint Basile

- *Le Grand Embuent :
- Route du Raza
- Chemin de Combe Arnoux
- Route de Saint Michel
- Rue du Grand Embuent
- Route de la Ruty
- Passage des Jardins

- *La Loge :
- Chemin de They
- Montée de la Loge
- Rue de la Fond du Soleil
- Rue du Gouttet
- Chemin de la Loge Haute

- *La Ribaudy :
- Place des Tilleuls
- Impasse du Plâtre
- Montée du Mollard
- Route de la Croix des 4 chemins
- Route du Blanchard

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** ces changements d'adresses sur la commune de Chavanay
- **Transmet** cette délibération à la préfecture de la Loire.

10/Questions diverses :

Commission écoles, communication : Vice-Présidente Brigitte Barbier :

Vœux du Maire : le vendredi 3 janvier à 19h à la salle Favier.

Portes ouvertes de la mairie : le samedi 11 janvier de 9h à 12h.

Inauguration de la mairie : le samedi 11 janvier à 18h30.

Commission sociale : Vice- Présidente : Christiane Goirand :

Repas des anciens : le 16 février 2025.

Conduite auto pour les séniors de plus de 60 ans : cette action va être proposée en 2025.

Commission bâtiments communaux : Vice-Président : Yannick Jardin :

Toilettes publiques à la Serve : l'emplacement a été modifié (de l'autre coté de la halle de la Serve), les travaux se réaliseront au premier trimestre 2025.

Eglise du bourg : sa réouverture administrative se fera en 2025.

MSP : quelques réparations seront à effectuer suite aux inondations

Prochain conseil municipal :

Le Mercredi 29 janvier 2025 à 20h.

La séance est levée à 22h35